

Service de la culture

Bienne, juillet 2022

## Règlement d'utilisation des Combles de l'Ancienne couronne

Aux locataires des Combles de l'Ancienne couronne, rue Haute 1, 2502 Bienne

1. La Ville de Bienne/Service de la culture met à disposition les Combles de l'Ancienne couronne. Ce local est réservé à l'expression artistique contemporaine.
2. Les artistes d'un niveau professionnel avéré (individuels ou en groupes), ainsi que les organisations culturelles, peuvent louer les Combles de l'Ancienne couronne pour des manifestations culturelles publiques (expositions d'art, lectures, concerts, etc.). Une sous-location ou une mise à disposition de tiers par les locataires n'est pas autorisée.
3. Le Service de la culture est responsable de la gestion du local. Il statue sur son attribution et se réserve le droit de refuser toute réservation. Le Service de la culture tient spécialement compte de la diversité culturelle.
4. Les demandes de location doivent être adressées au plus tard 30 jours avant le début de la période de location en utilisant [le formulaire de réservation en ligne](#). Elles doivent être accompagnées des CV des artistes invitées et invités, ainsi que d'une brève description des activités prévues dans le local. Toute modification de programme doit être signalée au Service de la culture par écrit.
5. Le paiement de la location est effectué lors de la réservation et fait office de contrat de location. La réservation ne pourra plus être modifiée. Le montant du contrat de location n'est en aucun cas remboursé.
6. La durée de location est d'un ou plusieurs jours, avec un maximum de 20 jours consécutifs. Pour une location de plus de 20 jours, veuillez-vous adresser directement au Service de la culture : [kultur.culture@biel-bienne.ch](mailto:kultur.culture@biel-bienne.ch).
7. La remise et la restitution des clés doivent être convenues avec la responsable technique du bâtiment. En cas de perte des clés, 200 fr. seront facturés aux locataires.
8. Pendant la durée de location, les locataires sont responsables du gardiennage, des autorisations, de la publicité, des invitations, de l'exploitation, du respect du voisinage, de la correction élémentaire. Les Combles et ses alentours seront restitués en parfait état et nettoyés.
9. Le dépôt de matériel n'est pas autorisé en dehors de la période de location. Les dépenses extraordinaires pour des travaux ou frais supplémentaires de conciergerie (réparations, nettoyage intensif, etc.), ainsi que pour d'autres prestations municipales ou de services privés, seront facturées séparément.

10. En raison des prescriptions de protection incendie, les Combles peuvent être visitées par max. 50 personnes en même temps, utilisatrices et utilisateurs compris.
11. Les Combles peut être utilisée jusqu'à 22h00. Des exceptions peuvent être accordées par l'Inspection de police de Bienne ([events@biel-bienne.ch](mailto:events@biel-bienne.ch), 032 326 18 25).
12. Les assurances sont du ressort des locataires.
13. Seule la vente de produits artistiques est autorisée.
14. L'exploitation d'un bar autogéré (vente de boissons et de nourriture) est autorisée. Elle nécessite une autorisation unique de l'Inspection de police de Bienne. [La demande](#) y relative est à déposer par les locataires au moins 21 jours avant la manifestation.
15. Il est strictement interdit de fumer dans toutes les salles de l'Ancienne Couronne.
16. En cas de violation au présent règlement, le Service de la culture se réserve le droit de suspendre, ou de résilier le contrat de location et de prendre les mesures qui s'imposent.
17. Les utilisatrices ou utilisateurs peuvent utiliser l'affichage sur les colonnes d'affiches culturelles officielles : Sur mandat de [l'Assemblée des Associations et Organismes Culturels AAOC](#), le Velokurier Biel/Bienne réceptionne et distribue les affiches des manifestations culturelles publiques. Vous trouverez de plus amples informations sur le service d'affichage sous : [Service d'affichage Velokurier Biel/Bienne](#), T : 032 365 14 04).

Contact:

Anne Henchoz  
Responsable technique  
Rue Haute 1, 2502 Bienne  
T : 032 326 14 19  
[anne.henchoz@biel-bienne.ch](mailto:anne.henchoz@biel-bienne.ch)

Service de la culture  
Rue Centrale 60, 2501 Bienne  
T : 032 326 14 04  
[kultur.culture@biel-bienne.ch](mailto:kultur.culture@biel-bienne.ch)